

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 70 (1978)  
**Heft:** 7-8

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La Conférence internationale du travail 1978**

*Par Jean Clivaz*

La 64<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail s'est tenue à Genève du 7 au 28 juin 1978. Sous la présidence de M. Pedro Ojeda Panllada, secrétaire au travail et à la prévoyance sociale du Mexique, elle a réuni quelque 1700 délégués et conseillers techniques venus de 129 pays. Pour la première fois depuis la mise sur pied de l'Organisation, en 1919, les travaux se sont déroulés en l'absence des Etats-Unis qui ont signifié leur retrait de la grande institution genevoise à la fin de l'année dernière, comme l'on sait. Ce fait n'a peut-être pas influé directement sur l'issue des débats, du moins pas en ce qui concerne les Commissions techniques où s'élaborent les conventions et recommandations, c'est-à-dire les véritables instruments de travail de l'OIT. Il est cependant incontestable que le départ de la plus grande nation industrielle du monde a fait prendre conscience à toutes les délégations de la gravité de la crise que traverse l'Organisation internationale du travail (OIT) depuis plusieurs années. Nous y reviendrons plus loin.

### **Les objectifs majeurs**

Cette crise, de caractère essentiellement politique, n'a heureusement pas empêché, cette année non plus, les délégués de vouer toute leur attention aux objectifs majeurs de l'Organisation que sont la lutte en faveur de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail et de vie. L'ampleur de la tâche à cet égard est soulignée par le fait qu'il faut créer, d'ici l'an 2000, un milliard de nouveaux emplois pour résorber le chômage et fournir du travail aux jeunes qui entreront dans la vie active. Il n'est pas étonnant, par conséquent, que de nombreuses voix se soient fait entendre pour demander que l'OIT accélère sa marche en vue de réaliser le programme d'action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'emploi. Ce qui implique une volonté politique de la part des Etats, comme l'a relevé M. Francis Blanchard, directeur général, en précisant que cette volonté «devra